

Image not found or type unknown



Reprise d'un appartement sans bail écrit pour mon fils

Par **morganalice**, le **26/12/2008** à **21:20**

Je suis héritière d'une maison louée sans bail écrit depuis 1971. Le loyer est ridiculement bas (120 €). Je désire y loger mon fils. En informant les locataires suffisamment tôt, par exemple 6 mois avant, suis-je dans mon droit. De plus, ils approchent des 70 ans ! Merci de votre réponse.